



Accident de voiture suis je assurée?

Par **Bibouille92**, le **01/10/2010** à **22:12**

Bonjour,

J'ai une question simple et pourtant personne n'a été capable d'y répondre clairement. Au secours!!!

J'ai eu un accident de voiture assez important avec une voiture de location (que je n'ai pas loué moi même, j'étais passagère!)

Je viens de recevoir une facture de l'hôpital où j'ai été transporter de 2000euros!!!!

Précisons que je n'ai eu aucun soin c'est juste le déplacement du SMUR !!!

Dans ce cas est ce que l'assurance de la voiture m'assure?

C'est vraiment urgent... Merci d'avance...

Par **chaber**, le **02/10/2010** à **06:38**

Bonjour,

Depuis la loi Badinter de juillet 1985, tout passager a droit à l'indemnisation de tous ses préjudices.

En cas de responsabilité du conducteur, l'indemnisation doit être effectuée par l'assureur du véhicule.

Lorsqu'aucune responsabilité n'est établie, l'indemnisation se fera:

1) par le biais de l'assureur du véhicule, dans lequel vous étiez passagère, selon la

convention IRCA si l'IPP n'est pas supérieure à 5%

2) par le biais de l'assureur du véhicule responsable, dans le cas où subsistera une IPP supérieure à 5%

Comme vous entrez dans le cas 1) il appartient à l'assureur du véhicule de location de procéder à l'indemnisation

Par **Bibouille92**, le **02/10/2010** à **17:49**

Bonjour,

Je vous remercie énormément pour votre aide précieuse.